

# Rapport officiel des courses de la CAJO



AGCO

Alcohol and Gaming  
Commission of Ontario

## Rideau Carleton Raceway, Dimanche 13 septembre 2020

<b>Race du cheval</b> Standardbred		
<b>Date</b> Dimanche 13 septembre 2020	Heure de départ : : 18 h 30	
<b>Vitesse du vent</b> 23 km/h	<b>Direction du vent</b> Sud Ouest	
<b>Nombre de courses</b> 10	<b>Inscriptions</b> 82	<b>Paris</b> \$243,398
<b>Courses de qualification</b> : 2 – Rien à signaler.		

### Conditions météorologiques et de pistes

Courses : Courses 1 à 10 Couvert / Conditions : Bonne / Conditions de la piste et autre : Variante 1 s .

### Officiels de course

Officiel de course principal	Officiel de course associé	Officiel de course associé
Weber, Michael (CAJO)	Frenette, Benoit	Stiff, Allan (CAJO)

### Rapport

#### Bureau

Séries finale et de consolation *Hard Rock Summer Claiming*

Jonathan Lachance a été autorisé à se retirer des 2 courses.

Stephane Brosseau a été autorisé à se retirer d'une course. Examen avec le meneur, Guy Gagnon, au sujet du rapport de la part de Dre Melissa Rocheleau, vétérinaire de la CAJO, concernant les traces laissées sur le cheval "SOS JUSTIFIED", (9KP77), après la Course 3 déroulée sur l'hippodrome Rideau Carleton, le 20 août 2020. La décision a été prise en délibéré.

À cause de problèmes techniques du système électronique OnPatrol, il a été impossible de présenter au public les portions de la reprise vidéo de la course par le système vidéo de l'association ni de téléverser dans YouTube pour la visualisation ultérieure celles des premières trois courses.

#### Examens de vidéo

Examen avec le meneur, Ryan Guy, concernant sa stimulation du cheval, "GRACE TOO", dans la Course 10, le 3 septembre. Après l'examen de la vidéo de la course montrant clairement l'action de poignet au-delà de ce qui est uniquement acceptable, nous avons réitéré au participant les règles de la stimulation et plus précisément les modifications requises afin de respecter les règlements en vigueur auprès de la CAJO. La décision a été prise en délibéré.

# Rapport officiel des courses de la CAJO



# AGCO

Alcohol and Gaming  
Commission of Ontario

## Courses

### Course 1

Détails : Rien à signaler. Variante : 1 s

### Course 2

Détails : Rien à signaler. Variante : 1 s

### Course 3

Détails : Examen du départ pour un potentiel bris d'équipement (martingale) pour le #6, "SINGHAMPTON KENNY", (Daniel Laflamme). Le #6 a eu de l'équipement brisé après le départ. Il est arrivé en 3<sup>e</sup> position avec de l'équipement brisé. Rien à signaler. Variante : 1 s

### Course 4

Détails : Reprise de départ à cause d'un bris d'équipement (la barre de tête est restée prise dans le mors), pour le #5, "MCJAGERSONTHEMOVE", (Guy Gagnon). Le #7, "OSIRIS BLUE CHIP", (Pascal Berube), a eu de l'équipement brisé (entrave) au poteau de 1/4 de mille, lui provoquant un bris. Le #7 a fait une sortie sans terminer la course. Rien à signaler. Variante : 1 s

### Course 5

Détails : Enquête pour déterminer la performance du #7, "EQUIRE", (Ryan Desroche), qui avait fait un bris après le départ. Il est arrivé en 4<sup>e</sup> position. Aucune infraction à la règle sur les bris d'allure par le #7. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo : <https://youtu.be/ys9Lh3HjL44> / Variante : 1 s

### Course 6

Détails : Le #7, "JACKSON K DOWN", (Martin Morel), est arrivé distancé et devra se qualifier pour la performance. L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler. Variante : 1 s

### Course 7

Détails : Les meneurs du #7, "OK EBURY", (Drew Neill), et du #8, "PANTHEON SEELSTER", (Ryan Desroche), ont enfreint les points (j)(vii) de la règle de la CAJO 22.03 (défaut de se placer ou de rester en position à la barrière), fait signalé par le juge au départ. Ils se sont vu imposer une sanction pécuniaire de \$100 chacun (#1070168 et #1070172, respectivement). Rien à signaler. Variante : 1 s

### Course 8

Détails : Rien à signaler. Variante : 1 s

### Course 9

Détails : Rien à signaler. Variante : 1 s

### Course 10

Détails : Rien à signaler. Variante : 1 s

# Rapport officiel des courses de la CAJO



# AGCO

Alcohol and Gaming  
Commission of Ontario

## Réclamations

Course 2 – Nom du cheval : “CASIMIR OVERDRIVE” / Prix de réclamation : \$10,000 / Non valide : Non /

Nouveau propriétaire : 9096-9205 Quebec inc. / Nouvel entraîneur : Stephane Pouliot /  
Nombre de réclamations : 1

Course 2 – Nom du cheval : “DARCEE N” / Prix de réclamation : \$10,000 / Non valide : Non /  
Nouveaux propriétaires : Gary McDonald et Raymond Lavergne / Nouvel entraîneur : Gary  
McDonald /

Nombre de réclamations : 1

Course 10 – Nom du cheval : “CANDID CAMERON” / Prix de réclamation : \$15,000 / Non valide :  
Non /

Nouveau propriétaire : Rejean Page / Nouvel entraîneur : Rejean Page / Nombre de réclamations  
: 1

## Retraits

### Retraits par les officiels de course

Transport – 10 – Le #8, “BADSTORMANYPORT”

Transport – 10 – Le #6, “ASHLEYS BEST”

### Retraits par le vétérinaire

Accidenté – 10 – Le #3, “SHINE A LIGHT”

### Retraits en raison de température extrême